

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues de France option corse, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Michèle ANDREANI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Denis JOUFFROY
Maître de conférences

Académie de CORSE

Secrétaire générale

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Paul DESANTI
Professeur agrégé

Académie de CORSE

M. Tony FOGACCI
Professeur des universités

Académie de CORSE

Mme Vannina LARI
Maîtresse de conférences

Académie de CORSE

Mme Muriel POLI
Maîtresse de conférences

Académie de CORSE

M. Sébastien QUENOT
Maître de conférences

Académie de CORSE

Mme Estelle RETALI
Maîtresse de conférences

Académie de CORSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU